Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_151-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre d'une part,

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ayant son siège Square Mozart – 83300 Draguignan représentée par son Président, Monsieur Olivier Audibert-Troin, en vertu de la Délibération N° du Conseil en date du 21 septembre 2017.

Et d'autre part,

La Société VAR POIDS LOURDS, située Boulevard Comte Muraire - 83300 DRAGUIGNAN, représentée par Monsieur Georges SMIROU, dûment habilité à signer les présentes,

Il est convenu ce qui suit,

Préambule :

La société Var Poids Lourd était prestataire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, jusqu'au 23 juillet 2016 pour l'entretien de ses véhicules. Quatre prestations qui ont été effectuées durant ce marché n'ont pas pu être payées, car les pièces comptables ont été reçues après la fin du marché :

Type de prestation	Référence	Montant TTC	Date prestation
Fourniture pièce	BL 00107502	345,61 €	14.06.2016
Fourniture pièce	BL 00107520	8,10 €	16.06.2016
Réparation	OR 32670	762,96 €	06.07.2016
Fourniture pièce	BL 00107675	41,41 €	15.07.2016

Le montant total de ces quatre réparations s'élève à 1 158,08 € TTC.

Les prestations ayant été effectuées, la Communauté d'Agglomération Dracénoise se doit de les régler. En absence de marché avec la société VAR POIDS LOURDS, il convient d'établir un protocole transactionnel pour régulariser et solder les prestations effectuées.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_151-DE

Article 1er : Nature des préjudices indemnisables :

Les parties conviennent que les préjudices suivants sont indemnisables au titre de la présente transaction :
- Prestations réalisés par la société VAR POIDS LOURDS dans le cadre de l'exécution du marché.

Article 2 : Concessions réciproques

Les parties conviennent que la présente transaction solde tout litige né ou à naître concernant l'objet des présentes notamment en termes de dommages intérêts.

Article 3 : Montant des indemnités transactionnelles et modalités de règlement

Le montant global des indemnités transactionnelles est fixé à 1 158,08 € TTC au profit de la société VAR POIDS LOURDS étant entendu que les prestations utiles à la collectivité devront être justifiées par des factures.

Le règlement sera effectué selon les règles de la comptabilité publique dès que la présente transaction aura été notifiée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise à la société VAR POIDS LOURDS.

Article 4 : Caractère exécutoire de la transaction

La présente transaction acquiert un caractère exécutoire selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales concernant les actes des collectivités territoriales.

Elle sera notifiée à la société VAR POIDS LOURDS par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Draguignan, le ……..

Olivier Audibert-Troin

Pour la société,

Le Président